

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Gestionnaire des dossiers d'hospitalisations psychiatriques sans consentement

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ⁽²⁾ : Chargé des programmes de santé

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé

Emploi-type ⁽⁴⁾ n°1 : Gestionnaire administratif et budgétaire des ressources du système de santé

Catégorie : B

Corps : SA

Niveau : 4 CCN

Cotation RIFSEEP: en attente de cotation

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon Siège site Clermont-Ferrand Délégation territoriale Site à préciser :

Direction : Délégation départementale du Rhône et de la Métropole

Pôle : Offre de soins

Service : -

Cellule : Unité Centre Soins Sans Consentement

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux / missions du service d'affectation (7) :

La mission générique de la délégation est de déployer sur le territoire du Rhône les politiques publiques de santé définies au niveau national (ex : Plan d'accès aux soins; mesures du plan Ma Santé 2022) et déclinées au niveau régional à travers le PRS, notamment la réduction des inégalités de santé. Elle est, à ce titre, le point unique d'entrée des politiques territorialisées de l'Agence.

Elle intègre également la "démarche parcours" dans une approche pragmatique concourant au décloisonnement entre les approches sanitaire (hospitalière et ambulatoire) médico-sociale et de prévention.

Elle doit favoriser :

- Le développement d'une politique de proximité, couvrant l'ensemble du champ de l'ARS (ambulatoire, prévention, médico-social, sanitaire, santé publique),
- La mise en œuvre d'une meilleure coordination entre institutions, professionnels de santé, établissements sanitaires, médico-sociaux, associations, dans le cadre d'un programme d'actions territorialisées de l'ARS,
- Le décloisonnement des dispositifs pour initier au-delà des parcours de soins, des parcours de santé impliquant l'ensemble des partenaires, et ce dans une dynamique si possible de parcours de vie,

Objectifs :

Les travaux menés dans le cadre de l'inter-départementalisation de la gestion des Soins Sans Consentement ont abouti à la création de 3 unités. L'unité Ouest assure la gestion des SSC pour le compte des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire, du Puy de Dôme, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche. L'unité Est assure la gestion des SSC des départements de la Savoie, Haute-Savoie et de l'Isère. **L'unité Centre, à laquelle est rattachée la présente fiche de poste assure la gestion des SSC pour le département du Rhône et de l'Ain:**

- prépare pour le compte du Préfet de département les arrêtés soins sans consentement ;
- assure le suivi en matière de délais de saisine du juge des libertés ;
- contribue, lorsque nécessaire, à la recherche et à la nomination des experts psychiatriques.

DESCRIPTION DU POSTE

Description : X

Management : Stratégique Coordination Proximité

Nombre de personnes à encadrer : 0 – Pas d'encadrement

Activités principales (8) :

Les missions seront dans un premier temps majoritairement orientées sur la reprise des activités de l'Ain.

1. Traitement des dossiers individuels soins sans consentement;
2. Gestion et suivi des échéances des maintiens de mesures de soins psychiatriques sur demande du représentant de l'Etat;
3. Participation au suivi de la BAL du bureau;
4. Suivi des procédures de saisine du juge des libertés;
5. Suivi de la mise en œuvre des structures spécifiques: unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) ; unités pour malades difficiles (UMD)
6. Gestion et suivi du tableau des autorisations d'armes à feu;
7. Organisation et suivi des Commissions départementales des soins psychiatriques (CDSP)
8. Statistiques départementales
9. Veille réglementaire.

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Activités annexes (8)

Vie du service et de la délégation:

- Participation à la fonction de veille sanitaire et sociale et à la gestion de crise
- Participation aux réunions de services
- Assurer la continuité de service pour les hospitalisations sous contrainte
- Participer aux travaux dans le cadre de la communauté de métier « soins sans consentement » sur le plan régional, en articulation avec le responsable de service et les délégations départementales.

Spécificités du poste / Contraintes (9)

- Permanence relative aux hospitalisations sans consentement en lien avec les 4 autres agents et le responsable de pôle (horaires contraints)

Partenaires institutionnels (8)**Externes:**

Etablissements de santé; médecins psychiatres; Tribunal de grande instance et notamment les Juges des Libertés et de la Détention (JLD) et leurs greffes; Procureur de la République, Cour d'Appel de Lyon, services de la Préfecture du Rhône;

Internes:

Agents de la cellule SSC; agents des autres cellules SSC de la région; autres pôles de la délégation, Médecins inspecteurs de santé publique

COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)**Connaissances (10)**

| E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre | | | |
|---|-------------------------|-------|-------|-------|
| | E (4) | M (3) | A (2) | N (1) |
| Connaissance des secteurs sanitaires (environnement institutionnel, organisation, missions, fonctionnement, enjeux) | | | X | |
| Règlementation des Soins Sans Consentement | | X | | |
| Connaissance en matière de libertés publiques et de droit | | | X | |

Savoir-Faire (10)

| E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre | | | |
|---|-------------------------|--|--|--|
|---|-------------------------|--|--|--|

| | E (4) | M (3) | A (2) | N (1) |
|--|--------------------------------|-------|-------|-------|
| <i>Rédaction des arrêtés</i> | | X | | |
| <i>Utilisation du logiciel HOPSY</i> | | X | | |
| <i>Maîtrise des logiciels bureautiques (utilisation d'un logiciel spécifique)</i> | | X | | |
| Savoir-Être (10) | | | | |
| E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre | | | |
| | E (4) | M (3) | A (2) | N (1) |
| <i>Faire preuve de rigueur</i> | | X | | |
| <i>Travailler en équipe</i> | | X | | |
| <i>Discrétion et confidentialité</i> | | X | | |
| <i>Travailler en autonomie</i> | | X | | |

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Missions exercées sous la responsabilité du responsable du pôle Offre de soins

Lien(s) fonctionnel(s) : -Cheffes des services Offre de soins hospitaliers et ambulatoire du pôle Offre de Soins de la délégation